

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 27 (1919)

Heft: 9

Artikel: Notice publiée par la Société suisse pour la prévention des maladies vénériennes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682872>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tretenir et pour donner aux nombreux ouvriers qu'il doit abriter le salaire auquel ils ont droit? On voit que si l'idée du palais de la Croix-Rouge de la paix a déjà fait beaucoup de chemin, la réalisation en paraît encore fort incertaine, néanmoins nous pouvons avoir bon espoir.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la Croix-Rouge de la paix est quelque chose de nouveau. Sans doute, on peut dire que l'idée première est née il y a cinquante ans quand l'institution actuelle fut fondée, mais maintenant la semence jetée en terre doit devenir le grand arbre, et ce que nous devons désirer, c'est que le grand arbre pousse ses racines dans la terre de Genève et abrite notre ville et notre pays de son ombre bienfaisante.

Mesdames et Messieurs, la Croix-Rouge de la paix est une création magnifique

qui fait appel aux sentiments les plus généreux qu'il y ait dans le cœur de l'homme. Saluons-en la naissance avec un enthousiasme aussi grand qu'a provoqué le mot de Société des nations. Ici, c'est une société analogue, et qui même est d'un ordre plus élevé: point de contrainte, point de sanction pénale contre un membre récalcitrant. Il n'y a que l'association volontaire et désintéressée sans autre but que le bien de l'humanité. Et si, comme l'ancienne Croix-Rouge, elle réussissait à grouper à l'ombre de son drapeau toutes les nations du monde, ce serait la fin certaine des guerres, car il n'y aurait plus d'autre rivalité que dans la poursuite de ce qui peut améliorer la condition humaine. Croix-Rouge suisse et Croix-Rouge de Genève, vous vous joindrez à la Croix-Rouge de la paix, car il y aura place pour tous les dévouements.

Notice publiée par la Société suisse pour la prévention des maladies vénériennes

Quoique certaines personnes pudibondes pourraient en être offusquées, nous croyons devoir publier cette notice dont l'intérêt général n'échappera à aucune âme bien née.

(Réd.)

Les maladies vénériennes

Les maladies vénériennes (sexuelles) sont des maladies contagieuses qui se transmettent dans la majorité des cas par les rapports sexuels et qui affectent surtout les organes génitaux. Les deux maladies vénériennes les plus répandues sont la blennorrhagie (chaude-pisse) et la syphilis.

La blennorrhagie

Chez l'homme, la blennorrhagie est constituée dans sa première période par une

inflammation de la muqueuse du canal urétral. Elle se manifeste par un écoulement purulent et par une sensation de brûlure pendant l'émission de l'urine. Chez la femme, ses manifestations sont analogues, mais souvent la maladie ne provoque d'abord pour ainsi dire aucun malaise notable; seul un léger écoulement et les taches qu'il forme sur le linge avertissent la malade que quelque chose n'est pas en ordre. A cette période, la blennorrhagie peut guérir avec une facilité relative par l'emploi d'un traitement (médical!) rationnel.

Lorsqu'on ne la traite pas, l'inflammation gagne les organes profonds (vessie, prostate et testicule chez l'homme, organes du bassin chez la femme); elle peut en-

traîner dans ce cas, pour l'homme et pour la femme, la stérilité permanente et un état chronique d'infirmité. Il faut alors avoir recours à un traitement long, pénible et coûteux, voire même à des opérations, sans être sûr pour cela de venir à bout de la maladie. Les récidives sont fréquentes. Il peut se produire aussi des inflammations articulaires tenaces suivies de rai- deur ou d'ankylose du membre affecté.

Le pus blennorrhagique est extrêmement contagieux. Il suffit que l'œil en reçoive une parcelle pour être atteint d'une inflammation très grave qui peut aboutir à la cécité complète.

Lorsque dans une famille il y a une personne atteinte de blennorrhagie, il faut surveiller avec soin les *petits enfants* (surtout les *petites filles*) qui sont particulièrement exposés à la contamination. Ils peuvent en effet s'infecter facilement en couchant avec le malade, en se servant des mêmes objets de toilette que lui, et il faut alors des mois et même des années de traitement pour arriver à les guérir.

De toute façon, le blennorrhagique est dangereux pour son entourage et il doit observer une méticuleuse propreté.

La syphilis

De deux à six semaines après l'infection, on voit apparaître sur le point où celle-ci s'est produite — c'est-à-dire le plus souvent sur les organes génitaux externes, mais parfois aussi sur les lèvres, lorsque le contagage a été transmis par un baiser — un point d'inflammation qui s'indure bientôt, tout en demeurant peu dououreux, de telle sorte que cette manifestation passe souvent inaperçue, surtout chez la femme. Partant de là, la maladie gagne du terrain (gonflement dur, mais indolore, des glandes du pli de l'aïne) et finit par provoquer une infection générale,

qui se manifeste, au bout de trois à quatre semaines, par des éruptions cutanées et des ulcères siégeant sur les organes génitaux, dans la bouche et la gorge. Il peut aussi y avoir des troubles de l'état général: fièvre légère, maux de tête, sensation de malaise. Ces manifestations disparaissent d'elles-mêmes au bout de quelque temps, même sans traitement. Mais cela ne veut pas dire que la maladie soit guérie. Le plus souvent la syphilis s'attaque alors aux viscères: cœur, vaisseaux, organes de sens, cerveau, moelle épinière, etc., le tout aboutissant à la cécité, à des affections mentales, à des infirmités graves et à une mort prématurée. La *descendance* du malade est elle-même menacée, et une femme syphilitique peut transmettre sa maladie à l'enfant qu'elle porte dans son sein; celui-ci meurt alors avant de venir au monde; ou bien, lorsqu'il voit le jour, c'est avec tous les stigmates de la maladie que lui a communiqué sa mère, et le plus souvent il ne survit pas longtemps. Il peut arriver cependant que l'enfant survive et même qu'il conserve pendant les premières années de son existence les apparences de la santé; mais il porte en lui le germe du mal et l'on verra se manifester tôt ou tard chez lui les symptômes de la *syphilis héréditaire*, qui attaque surtout les yeux, les oreilles et les os.

Comme la blennorrhagie, la *syphilis* est guérissable pendant sa période de début par un traitement (médical!) rationnel.

Comment on s'infecte

Les maladies sexuelles sont extraordinairement répandues, surtout dans les villes, et la guerre a encore augmenté leur fréquence d'une façon notable. Elles sont propagées presque toujours par les rapports sexuels en dehors du mariage, et ce sont les filles publiques, atteintes dans la proportion de 80 %, qui constituent la

source la plus importante de contamination. Mais ce serait une lourde erreur que de croire que cette source est la seule.

Tout individu, homme ou femme, en puissance d'une maladie sexuelle est contagieux. Etant donnée la très grande fréquence des maladies sexuelles, surtout dans les villes, on peut dire que *tout rapport sexuel en dehors du mariage expose à l'infection*.

Comment se préserver des maladies sexuelles?

Il n'existe aucun moyen assuré pour se préserver de l'infection au cours de rapports sexuels; c'est la continence. C'est une erreur de croire que la continence sexuelle est nuisible; mais on peut aider l'organisme à la supporter par la pratique des sports et des jeux en plein air. Eviter l'alcool, les mauvaises compagnies et les tentations de la grande ville.

Comment se comporter quand on est malade?

Dès qu'on a quelque raison de croire qu'on est infecté, aller trouver le médecin *sans fausse honte. Plus le traitement sera précoce et plus certaine sera la guérison.* Tout retard peut avoir des conséquences sérieuses auxquelles il sera souvent impossible de remédier. On ne saurait trop mettre en garde contre les charlatans et tous ceux qui prétendent pouvoir traiter les maladies sexuelles sans avoir les connaissances nécessaires.

Tout individu atteint d'une maladie sexuelle est contagieux. Il doit donc s'abstenir strictement de tout rapport sexuel. Il ne pourra se marier qu'après avoir subi un traitement efficace et seulement lorsque le médecin le lui permettra. Tout individu, qui se sachant atteint d'une maladie sexuelle, expose une personne saine au risque de contagion, commet une action méprisable et coupable devant la loi.

----- ◊ ◊ -----

Circulaire de l'Alliance suisse des gardes-malades adressée au corps médical suisse

Au nom de l'Alliance suisse des gardes-malades, nous nous permettons de vous signaler les inconvénients suivants concernant les infirmiers et infirmières pratiquant en Suisse, inconvénients qui doivent intéresser le corps médical ainsi que la clientèle des médecins du pays.

L'épidémie de grippe d'une part, la cessation des hostilités de l'autre, sont les deux facteurs qui ont favorisé la pullulation de personnel infirmier parfois si peu qualifié que les termes de « rebouteurs » et de « rebouteuses » paraissent à peine exagérés en ce qui le concerne.

Lors de l'épidémie de grippe, des milliers de personnes dont un bien petit nom-

bre possédaient les antécédents nécessaires et les qualités requises, se sont improvisées gardes-malades. Certes une foule de ces dames et demoiselles ont rendu de signifiés services à un moment où les gardes-malades professionnelles manquaient et où tout le personnel infirmier était sérieusement surmené en Suisse.

Si les meilleures de ces gardes improvisées se sont modestement retirées après l'épidémie, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre — et il s'agit ici d'éléments très peu qualifiés pour le soignage des malades — a saisi cette occasion pour continuer à offrir ses services, se donnant souvent comme gardes-malades expérimen-